**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Décarbonation des entreprises, efficacité énergétique et des ressources**

* Contexte et enjeux pour le Grand Est

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) comporte plusieurs objectifs en lien avec la décarbonation des entreprises et l’efficacité énergétique et de la gestion des ressources :

* Son premier objectif « *Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l’horizon 2050* » rappelle que la consommation énergétique du secteur industriel représente 29% des consommations énergétiques dans le Grand Est, contre 18% au niveau national. Cet objectif vise entre autres une baisse de la consommation énergétique finale de 20% d’ici 2030 et 50% d’ici 2050 par rapport à 2012, qui nécessitent ainsi la contribution des entreprises et de l’industrie.
* C’est le sens de l’objectif 3 « *Rechercher l’efficacité énergétique des entreprises et accompagner l’économie verte* » qui rappelle que l’efficacité énergétique est non seulement un vecteur de transition mais aussi de compétitivité des entreprises, tout comme l’efficacité dans l’utilisation des ressources (eau, matières).
* Enfin les objectifs 16 « *Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement* » et 17 « *Réduire, valoriser et traiter nos déchets* » rappellent le rôle des entreprises dans la mise en place de systèmes d’économie circulaire (éco-conception des produits, tri des déchets, démarches d’écologie industrielle territoriale) et la nécessité de réduire les déchets à la source.

Dans ce contexte, les acteurs du secteur ont identifié plusieurs besoins et thématiques prioritaires pour pouvoir atteindre ces objectifs :

* Favoriser le recours aux **énergies renouvelables et de récupération** et en mettant en place des schémas d’**autoconsommation** ;
* Développer des **technologies et des procédés de production plus verts** : plus économe en ressources (matières, eau) ;
* La mise en place de modèles d’**économie circulaire**, notamment pour la filière plastique ;
* La nécessité de mener des **études et des diagnostics par filière** pour estimer les marges d’amélioration des entreprises pour leur décarbonation et la meilleure gestion des ressources et les accompagner dans la mise en place de plans d’action.
* Le besoin de **structuration de la filière** de gestion des déchets.
* Enfin, des démarches de **sensibilisation**, de diffusion d’informations
* Dispositifs de financement pertinents

***Mode d’emploi****- Cette fiche n’a pas vocation à fournir toutes les informations sur les différents programmes de financement existants mais vise uniquement à servir d’aiguillage, de point d’entrée, pour les personnes souhaitant se renseigner sur les possibilités de financement de leur projet.*

*Si l’un des programmes présentés ici vous semble intéressant, il est donc nécessaire de consulter la fiche dédiée, qui détaillera la durée de projet, le montant des budgets attendus et le taux de cofinancement, le type de partenariat attendu, etc.*

*N.B : ces fiches visant à identifier les possibilités de financement autres que celles offertes par les fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE, etc.) ces fonds ne sont donc pas mentionnés ici.*

*N.B 2 : les programmes de financement apparaitront plusieurs fois dans chaque fiche, car chaque programme permet de financer plusieurs thématiques identifiées comme prioritaires pour la Région Grand Est. Il est donc recommandé de ne lire que les sous-domaines intéressants pour vous.*

*N.B 3 : Les informations données dans ces fiches pour les programmes LIFE et UIA portent sur le programme 2014-2020, les informations pour le programme 2021-2027 n’étant pas encore connues. Les informations données pour le programme Horizon Europe ne portent que sur le programme de travail actuel, à savoir le programme de travail 2021-2022 (les priorités et sujets de projets présentés ici pourraient donc être amenés à évoluer). Concernant les informations sur les programmes INTERREG et MIE celles-ci proviennent de premiers documents provisoires, il conviendra donc de vérifier ces informations une fois les Programmes opérationnels et règlements définitifs adoptés.*

Table des matières

[Agir sur la consommation énergétique des entreprises : recours aux énergies renouvelables et de récupération, autoconsommation 2](#_Toc75420589)

[Agir sur les ressources consommées par les entreprises : développement de technologies et de procédés de production plus verts et économes en ressources, y compris l’économie circulaire 4](#_Toc75420590)

[Structuration de la filière de gestion des déchets 6](#_Toc75420591)

[Études et diagnostics par filière 8](#_Toc75420592)

[Démarches de sensibilisation, diffusion d’information et montée en compétences 8](#_Toc75420593)

[A savoir 10](#_Toc75420594)

# Agir sur la consommation énergétique des entreprises : recours aux énergies renouvelables et de récupération, autoconsommation

La transition énergétique des entreprises est un levier déterminant de leur décarbonation. Pour appuyer cette transition, plusieurs dispositifs européens peuvent être sollicités.

Ces démarches peuvent **nécessiter des investissements significatifs** (de l’ordre de plusieurs millions d’euros), qui peuvent être en partie financés par **des dispositifs de prêts, de garanties ou d’apports en capital** proposés par les organisations et programmes suivants :

**Banque européenne d’investissement** **(BEI) :** en tant que « banque européenne du climat », elle peut notamment apporter un appui au financement des investissements du secteur privé**.** Cet appui prend principalement la forme de prêts directement souscrits auprès de la BEI (pour des montants de l’ordre de plusieurs dizaines de millions d’euros), mais aussi via les intermédiaires financiers de la BEI (banques commerciales, Banque des territoires…) – ces prêts intermédiés sont alors plus accessibles aux petites entreprises.

**InvestEU :** ce programme d’investissement majeur pourra financer via son volet « Infrastructures durables » des projets de réduction de la consommation d’énergies et des émissions de gaz à effet de serre, portés par des entreprises (notamment des industries à forte intensité énergétique), y compris via la démonstration de technologies innovantes, le recours aux EnR dans les processus industriels, l’amélioration des processus de fabrication, etc.

D’autres dispositifs de financement européens sont accessibles aux **porteurs de projets innovants** permettant de réduire la consommation énergétique d’entreprises et d’industries :

**LIFE -** Le volet « Atténuation du changement climatique » comporte lui une série de thématique visant la décarbonation des entreprises (innovation industrielle, nouveaux process, amélioration de la chaine de valeur, nouveaux matériaux ou amélioration de l’existant, etc.) et il conviendra d’analyser les priorités du nouveau volet « Transition énergétique propre » attendu en 2021. Le programme « Climat » peut financer des projets innovants ou de bonnes pratiques, mais il ne s’agit pas de financer une mise à niveau, un projet doit toujours avoir une plus-value européenne. Les projets financés par ce programme sont en général assez matures, à partir de TRL 6 (tests en conditions réelles pour valider la solution innovante).

**Horizon Europe** : ce programme finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables mais qui restent globalement au stade des tests et des démonstrations sur le terrain, il ne s’agit donc pas simplement de mettre une entreprise « à niveau » mais bien d’innover. Ce programme finance des projets internationaux (au moins 3 pays représentés, mais les partenariats sont souvent encore plus importants). Il possèdent plusieurs volets pouvant être intéressants :

* **Cluster 4** – Ce cluster est le cluster dédié aux entreprises. Une section entière de ce cluster est dédiée à la décarbonation grâce à la fois à l’électrification, au recours à de nouvelles sources d’énergies, mais également à la valorisation du CO2, aux échanges d’énergie et de ressources entre installations, etc. Ce cluster aborde la décarbonation de manière très large et permet également une approche via les cycles de vie, matériaux, économie circulaire, etc. Le développement de l’hydrogène et surtout de technologies innovantes de stockage et de production est un sujet très présent dans ce cluster.
* **Cluster 5** - Ce cluster est celui dédié à l’énergie, il est donc constitué de plusieurs appels visant le développement de la production d’ENR mais aussi de stockage, de mise en réseau, d’efficience, etc. et ce pour tous les types d’ENR, y compris l’exploitation de la chaleur fatale. Les industries sont visées spécifiquement par les Destination 3 « Un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif » et 4 « Utilisation efficace, durable et inclusive de l’énergie ».
* **Pilier III – EIC** - L’EIC fait partie du 3e pilier du programme Horizon Europe, et cherche principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’une forte innovation et d’une volonté (à termes) d’entrée sur le marché. Le programme est constitués d’appels ouverts (pas de priorités spécifiques) et de Défis aux priorités renouvelées tous les ans, mais comprenant toujours des priorités environnementales.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées. L’enjeu de la consommation énergétique des entreprises étant important en région Grand Est et dans les régions voisines du fait de leur forte industrialisation, les programmes INTERREG pourraient permettre de financer des projets visant à développer des solutions communes à cette problématique. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la consommation énergétique des entreprises (il convient de préciser que pour certains projets, le porteur de projet chef de file doit obligatoirement être une structure publique) :

* Le programme **INTERREG VI A Rhin supérieur**, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace ainsi que plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Celui-ci soutiendra notamment les projets visant à « réduire l’empreinte climatique dans toutes les branches de l’économie, notamment par le soutien de modèles économiques innovants comme l’économie verte et l’économie circulaire et le développement des secteurs économiques durables tels que l’agriculture durable ». L’objectif « « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d’emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs » permettra également de cibler plus précisément les PME pour mettre en œuvre des mesures visant à mieux les accompagner face à de nouveaux défis communs à l’ensemble du territoire transfrontalier (notamment l’efficacité énergétique).
* Le programme **INTERREG VI B Espace Alpin**, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme **INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest**, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir les énergies renouvelables ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme **INTERREG VI C Europe** pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier, en mettant en place des instruments, des politiques permettant d’encourager les entreprises à agir sur leur consommation énergétique. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**Fonds pour l’innovation :** le Fonds pour l’innovation ou *Innovation Fund* subventionne des projets phares hautement innovants permettant de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le domaine des technologies bas carbone pour les industries à forte intensité énergétique, les énergies renouvelables, le captage, l’utilisation et le stockage du carbone et le stockage de l’énergie. Il s’adresse à des innovations suffisamment matures pour être mises sur le marché pendant la durée du projet.

**InnovFin Energy Demo Project :** ce dispositif proposé par la BEI (voir fiche dédiée à la BEI) finance via des prêts, garanties ou apports en fonds propres des projets de démonstration inédits et innovants liés à l’énergie, en phase pré-commerciale. Les domaines visés sont notamment les énergies renouvelables, les systèmes énergétiques intelligents, le stockage de l’énergie et le captage et stockage ou utilisation du carbone.

**InvestEU :** ce programme d’investissement majeur pourra financer via son volet « Recherche, innovation et numérisation » des activités de recherche, de développement de produits, de démonstration, d’innovation et de numérisation dans des secteurs comme l’énergie et les industries à forte intensité énergétique (parmi de nombreux autres secteurs). L’appui d’InvestEU prend la forme de prêts, garanties ou d’apports en capital.

# Agir sur les ressources consommées par les entreprises : développement de technologies et de procédés de production plus verts et économes en ressources, y compris l’économie circulaire

Le développement de nouvelles technologies et l’amélioration des procédés de production utilisés par les entreprises afin d’en réduire l’empreinte environnementale (en termes de consommation d’énergie mais aussi de matières) est un autre levier de décarbonation et de meilleure gestion des ressources.

Ces démarches peuvent **nécessiter des investissements significatifs** (de l’ordre de plusieurs millions d’euros), qui peuvent être en partie financés par **des dispositifs de prêts, de garanties ou d’apports en capital** proposés par les organisations et programmes suivants :

**Banque européenne d’investissement** **(BEI) :** en tant que « banque européenne du climat », elle peut notamment apporter un appui au financement des investissements du secteur privé**.** Cet appui prend principalement la forme de prêts directement souscrits auprès de la BEI (pour des montants de l’ordre de plusieurs dizaines de millions d’euros), mais aussi via les intermédiaires financiers de la BEI (banques commerciales, Banque des territoires…) – ces prêts intermédiés sont alors plus accessibles aux petites entreprises.

**InvestEU :** ce programme d’investissement majeur pourra financer via son volet « Infrastructures durables » des projets liés à l’amélioration des processus de fabrication dans une perspective de meilleure gestion des ressources environnementales et les projets et entreprises mettant en œuvre les principes de l’économie circulaire par l’intégration des questions d’efficience des ressources dans la production et le cycle de vie des produits. Les secteurs les plus consommateurs de ressources seront particulièrement visés, parmi lesquels la filière plastique.

D’autres dispositifs de financement européens sont accessibles aux **porteurs de projets innovants** développant des techniques et procédés de production plus verts et moins consommateurs de ressources :

**Horizon Europe** : ce programme finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables mais qui restent globalement au stade des tests et des démonstrations sur le terrain, il ne s’agit donc pas simplement de mettre une entreprise « à niveau » mais bien d’innover. Ce programme finance des projets internationaux (au moins 3 pays représentés, mais les partenariats sont souvent encore plus importants). Il possèdent plusieurs volets pouvant être intéressants :

* **Cluster 4** – Ce cluster est le cluster dédié aux entreprises. Une grande partie de ce cluster est dédié à la décarbonation des entreprises grâce au développement de l’économie circulaire et de la décarbonation des procédés et matériaux (l’énergie étant couverte également par le cluster 5). Ce cluster vise donc à financer des sujets très vastes et présente une approche holistique de la décarbonation des entreprises (procédés, matériaux, LCA, numérique, IA, etc.)
* **Cluster 5** - Ce cluster est celui dédié à l’énergie, il concerne donc moins directement le sujet mais possède tout de même des priorités concernant le développement de solutions intersectorielles pour la transition climatique, voir une approche holistique pour une utilisation efficace et durable de l’énergie, qui concerne donc des sujets comme le stockage et le réemploi des GES émis ou de la chaleur fatale.
* **Pilier III – EIC** - L’EIC fait partie du 3e pilier du programme Horizon Europe, et cherche principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’une forte innovation et d’une volonté (à termes) d’entrée sur le marché. Le programme est constitués d’appels ouverts (pas de priorités spécifiques) et de Défis aux priorités renouvelées tous les ans, mais comprenant toujours des priorités environnementales.

**LIFE :** ce programme peut subventionner des projets portés par des entreprises et des industriels, y compris sans partenariat, consistants à tester de nouvelles techniques de fabrication ou de nouveaux procédés qui permettent une meilleure gestion des ressources (réutilisation de matériaux, modèles d’économie circulaire dans l’industrie, valorisation de coproduits, etc.), notamment via son nouveau volet « Economie circulaire et qualité de vie ». Il finance également des projets visant à rendre les industries plus efficiente dans leur consommation de ressources (énergie, eau, matières premières, etc.) Le programme LIFE finance des projets innovants mais relativement matures, en général à partir de TRL 6 (tests en conditions réelles pour valider la solution innovante).

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, et notamment celle de l’économie circulaire qui tend à se développer de part et d’autres des frontières. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec le développement de procédés plus économes en ressources et le développement de schémas d’économie circulaire :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace ainsi que plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Celui-ci soutiendra notamment les projets visant à « réduire l’empreinte climatique dans toutes les branches de l’économie, notamment par le soutien de modèles économiques innovants comme l’économie verte et l’économie circulaire et le développement des secteurs économiques durables tels que l’agriculture durable ». L’objectif « « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d’emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs » permettra également de cibler plus précisément les PME pour mettre en œuvre des mesures visant à mieux les accompagner face à de nouveaux défis communs à l’ensemble du territoire transfrontalier (et notamment l’écoconception, le réemploi et l’efficacité des ressources).
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier, en mettant en place des instruments, des politiques permettant d’encourager les entreprises à agir sur leur consommation en ressources. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**InvestEU :** ce programme d’investissement majeur pourra financer via son volet « Recherche, innovation et numérisation » des activités de recherche, de développement de produits, de démonstration, d’innovation et de numérisation dans des secteurs comme les industries à forte intensité énergétique ou l’environnement (parmi de nombreux autres secteurs). Les projets contribuant au pacte vert pour l’Europe par exemple en permettant l’utilisation rationnelle des matériaux ou la contribution à des schémas d’économie circulaire sont visés. L’appui d’InvestEU prend la forme de prêts, garanties ou d’apports en capital.

# Structuration de la filière de gestion des déchets

La structuration de la filière de valorisation des déchets est un enjeu fort dans le Grand Est notamment de par sa dimension transfrontalière. Si les installations de valorisation des déchets dans le Grand Est sont importatrices, il serait nécessaire de développer d’autres capacités industrielles pour valoriser certains types de déchets, comme les cartons.

Les investissements nécessaires à la construction de nouvelles infrastructures pourraient être appuyés par **des dispositifs de prêts, de garanties ou d’apports en capital** proposés par les organisations et programmes suivants :

**Banque européenne d’investissement** **(BEI) :** en tant que « banque européenne du climat », elle peut notamment apporter un appui au financement des investissements du secteur privé et du secteur public**.** Cet appui prend principalement la forme de prêts directement souscrits auprès de la BEI (pour des montants de l’ordre de plusieurs dizaines de millions d’euros), mais aussi via les intermédiaires financiers de la BEI (banques commerciales, Banque des territoires…) – ces prêts intermédiés sont alors plus accessibles aux petites entreprises.

**InvestEU :** ce programme d’investissement majeur pourra financer via son volet « Infrastructures durables » des infrastructures de gestion des déchets : projets d’investissement en lien avec la mise en œuvre de plans de gestion des déchets, création de systèmes de tri et de collecte ainsi que d’installations de recyclage.

D’autres dispositifs prévoyant **l’octroi de subventions pour des projets innovants** pourraient également être sollicités :

**INTERREG :** certains programmes INTERREG pourraient financer des projets liés à structuration de la filière des déchets, notamment dans le cadre des objectifs visant à passer à une économie circulaire et sobre en consommation de ressources. Cependant nous manquons encore d’informations sur les programmes opérationnels 2021-2027 pour cibler plus précisément les programmes en question. Des informations peuvent potentiellement être obtenues auprès des points de contact locaux des différents programmes (voir partie « informations pratiques » des fiches programmes).

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. La question de la mobilité est une thématique spécifique du programme. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance). Les innovations en matière de planification et de structuration des différents acteurs de la filière déchets ont été des sujets fortement valorisés par ce programme.

**LIFE –** Ce programme comprend deux volets intéressant pour cet objectif :

* **GIE** : Ce volet du programme LIFE permettait de financer des projets de « Gouvernance et Information en matière d’Environnement », ce qui pouvait prendre plusieurs formes : création d’outils, mise en réseau, structuration administrative, etc. Ce programme vise cependant toujours un résultat environnemental concret, et cette structuration doit donc pouvoir démontrer des résultats dans le cadre du projet.
* **Ressources**: Ce volet possède plusieurs objectifs en termes de développement de l’économie circulaire, de réduction des déchets à la source, de meilleur traitement/recyclage des déchets existants etc. Ils ont pour objectifs principal une réduction des déchets/une meilleure revalorisation, mais peuvent comprendre, en plus, des actions visant une meilleure structuration de la filière.

# Études et diagnostics par filière

La réalisation d’études et de diagnostics par filière permettant d’estimer les marges d’amélioration des entreprises pour leur décarbonation et la meilleure gestion des ressources, et la mise en place de mesures d’accompagnement des entreprises afin qu’elles mettent en place des plans d’action en ce sens, pourraient être indirectement financées ou favorisées par certains dispositifs européens.

Cependant, il est à noter que la plupart des programmes de financement sectoriels exigent que l’état des lieux (« *baseline* ») soit connu et présenté dans les candidatures, pour pouvoir chiffrer le problème et les résultats espérés grâce au projet.

**LIFE** : le programme LIFE en particulier exige une connaissance claire de l’état des lieux et du marché. Les études et diagnostics par filière ne sont donc pas pris en compte, mais le volet « Gouvernance et information dans le domaine de l’environnement » prévoit des priorités en lien avec la mise en place de *business model* durables, ou en lien avec la promotion et la mise en œuvre d’approches volontaires pour calculer l’empreinte environnementale de produits ou de secteurs en recourant à des méthodologies spécifiques européennes. Il conviendra de vérifier si ces priorités seront toujours financées par le programme sur la période 2021-2027.

**Le programme en faveur du marché unique** (ou *Single Market Programme*) prévoit plusieurs appels à projets pour la mise en place de réseaux et de plateformes d’appui aux PME, y compris sur les problématiques de durabilité (réseau *Entreprise Europe Network*, Plateforme de partenariats entre des ONG et des PME, etc.).

**INTERREG :** certains programmes INTERREG pourraient financer ce type d’étude et de diagnostic à grande échelle sur un territoire transfrontalier/transnational pour des filières en particulier, avec le développement de plans d’actions adaptés. Cependant nous manquons encore d’informations sur les programmes opérationnels 2021-2027 pour cibler plus précisément les programmes en question. Des informations peuvent cependant être obtenues auprès des points de contact locaux des différents programmes (voir partie « informations pratiques » des fiches programmes). Dans les Programmes opérationnels 2014-2020, ce type de projets visant à développer des concepts/outils en vue de diminuer l’impact environnemental des acteurs économiques étaient éligibles à plusieurs programmes.

# Démarches de sensibilisation, diffusion d’information et montée en compétences

Les programmes de financement européens comportent tous des exigences en termes de sensibilisation et de diffusion d’information, afin de démultiplier les résultats d’un projet. Chaque projet européen financé devra donc prévoir des actions de communication/sensibilisation, et de diffusion d’information sur les résultats du projet.

Certains programmes prévoient eux de financer des projets dont le sujet principal serait la sensibilisation, diffusion d’information, et/ou montée en compétences :

**LIFE** : le volet « Gouvernance et information dans le domaine de l’environnement » prévoit des priorités en lien avec la mise en place de campagnes de sensibilisation pour la transition vers l’économie circulaire et la mise en place de *business model* durables, ou encore en lien avec la promotion et la mise en œuvre d’approches volontaires pour calculer l’empreinte environnementale de produits ou de secteurs en recourant à des méthodologies spécifiques européennes. Il conviendra de vérifier si ces priorités seront toujours financées par le programme sur la période 2021-2027.

**Le programme en faveur du marché unique** (ou *Single Market Programme*) prévoit plusieurs appels à projets pour la mise en place de réseaux et de plateformes d’appui aux PME, y compris sur les problématiques de durabilité : réseau *Entreprise Europe Network*, Plateforme de partenariats entre des ONG et des PME, clusters d’écosystèmes industriels, etc.

**Erasmus+**: à travers son **action-clef n°1**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets de mobilité pour les apprenants et personnels de l’enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle. L’une des priorités transversales du programme est l’environnement et la lutte contre le changement climatique, il pourrait donc permettre aux acteurs de l’enseignement, de la formation et de la jeunesse de financer des projets de mobilité en lien avec la sobriété énergétique et en ressources des entreprises.

**Erasmus+** : à travers son **action-clef n°2**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets visant à élaborer et/ou partager des méthodes et des outils de travail innovants dans les domaines de l’éducation, de la formation, la jeunesse et du sport. Ils peuvent être portés par tous les acteurs des domaines cités ci-dessus et doivent avoir une dimension internationale. L’environnement et la lutte contre le changement climatique étant une priorité transversale du programme, il pourrait permettre de financer des projets de coopération visant à former de la main d’œuvre et à faire monter en compétences des professionnels sur les thèmes de la décarbonation des entreprises, de l’efficacité énergétique et de la consommation des ressources et de l’économie circulaire

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Ils peuvent permettre de financer des projets de sensibilisation et d’information des acteurs économiques, décideurs publics ou du grand public sur les schémas d’autoconsommation, les technologies et des procédés de production plus verts, les modèles d’économie circulaire, etc., notamment dans le cadre des programmes et priorités suivants :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace ainsi que plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Celui-ci soutiendra notamment les projets visant à « réduire l’empreinte climatique dans toutes les branches de l’économie, notamment par le soutien de modèles économiques innovants comme l’économie verte et l’économie circulaire et le développement des secteurs économiques durables tels que l’agriculture durable ».
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.

Certains de ces programmes INTERREG sont également pertinents pour financer des projets en lien avec la formation et la montée en compétence de la main d’œuvre plus spécifiquement :

* + Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Améliorer l’égalité d’accès à des services inclusifs et de qualité dans l’éducation, la formation et l’apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience de l’éducation et de la formation à distance et en ligne ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
  + Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Améliorer l'égalité de l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
  + Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

# A savoir

En plus de ces programmes de financement spécifiques, d’autres initiatives existent qui pourraient permettre de financer des projets liés à la décarbonation des entreprises et à l’efficacité des ressources :

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU* par exemple, et surtout de son initiative phare « Facilité pour la relance et la résilience » des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été fixés par les plans nationaux de relance, que l’Etat sera obligé d’atteindre s’il souhaite obtenir les financements liés. Le plan national de relance français comporte plusieurs dispositions relatives à la décarbonation des entreprises et à l’économie circulaire. Il peut être trouvé [ici](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf).

La France devrait ainsi recevoir 40 milliards d’euros de subvention au titre de la Facilité, qui participeront au financement des 100 milliards d’euros du plan France Relance.

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU*, et de son initiative « React-EU », une enveloppe de 188 millions d’euros a été attribuée au Grand Est, qui doit la distribuer en 2021 et 2022. L’un des grands axes de React-EU est dédié au développement économique et à l’innovation. Il prévoit de soutenir des projets d’innovation et d’outils mutualisés présentant un impact en terme de créations d’emplois et liés à la transition énergétique et/ou environnementale. Plus d’informations disponibles [ici](https://europe-en-lorraine.eu/espace-telechargement/le-suivi-des-programmes/). (*NB : à la date d’établissement de cette fiche – juin 2021 – les documents définitifs ne sont pas encore adoptés, ces informations sont sujettes à modification*.)
* Le Fonds de Transition Juste, nouvelle composante intégrée au Programme opérationnel FEDER-FSE (désormais FEDER-FTJ-FSE+), vise à accompagner les départements de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Haut-Rhin dans leur reconversion économique via des investissements dans les entreprises, le soutien à la recherche et à l’innovation, les énergies propres et l’économie circulaire. Il comporte par exemple un appui aux investissement permettant une réduction d’émission carbone dans les secteurs les plus polluants, les investissements dans les activités de recherche et d’innovation en matière de transition énergétique, dans l’amélioration de l’efficacité énergétique des processus de production ou encore dans le renforcement de l’économie circulaire. Plus d’informations [ici](https://europe-en-lorraine.eu/mise-a-disposition-des-documents-relatifs-au-programme-feder-ftj-fse-du-grand-est-et-du-massif-des-vosges-2021-2027/). (*NB : à la date d’établissement de cette fiche – juin 2021 – les documents définitifs ne sont pas encore adoptés, ces informations sont sujettes à modification*.)

**Un benchmark des projets financés sur ce sujet peut être trouvé ici. Voici un résumé :**

| Sous-domaine à enjeux | Programme | Intitulé du projet et référence | Chef de file | Contribution européenne | Site internet |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Décarbonation des entreprises et efficacité dans la gestion** | | | | | |
| **Sources d’énergie** | LIFE | LIFE OxyUp - Biomass gasification for CO2 emissions reduction and valorization of bio-wastes in energy-intensive industrial processes LIFE13 ENV/BE/000517 | XYLOWATT SA | 2 710 488,00 € | [Lien](https://www.xylowatt.com/life-oxyup/) |
| H2020 | GrInHy2.0 - Green Industrial Hydrogen via steam electrolysis | SALZGITTER MANNESMANN FORSCHUNG GMBH | 3 999 993,25 € | [Lien](https://www.green-industrial-hydrogen.com/) |
| **Investissements dans des technologies/process plus verts** | LIFE | LIFE SUGAR - SUstainable Glass: Architecture of a furnace heat recovery system including a steam Reformer  LIFE19 CCM/IT/001314 | Stara Glass S.p.A. | 2 031 680,00 € | [Lien](https://www.lifesugarproject.com/) |
| FP7 (Horizon 2020) | Economically and Ecologically Efficient Water Management in the European Chemical Industry (E4Water) | Dechema | 10 999 444,00 € | [Lien](http://www.e4water.eu/concept.html) |
| Banque européenne d’investissement | Steelanol et Torero | ArcelorMittal | 75 000 000,00 € | [Lien](https://belgium.arcelormittal.com/fr/construction-de-deux-projets-innovants/) |
| **Economie circulaire** | H2020 | Towards a next generation of water systems and services for the circular economy - ID : 776541 | KWR WATER B.V. | 9 965 230,00 € | [Lien](https://nextgenwater.eu/) |
| INTERREG POCTEFA | Bioplast : production de bioplastiques dans un concept d'économie circulaire : application au secteur agricole | Association Pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine | 1 003 577,00 € | [Lien](https://bioplast-poctefa.eu/) |
| LIFE | LIFE PEPPCYCLE - Demonstration of a closed loop recycling process for HDPE, preparing EU replications, and transferring to PP recycling LIFE17 ENV/DE/000450 | DSD | 4 068 845,00 € | [Lien](https://www.gruener-punkt.de/de/kommunikation/news/artikel/details/eu-foerdert-projekt-des-gruenen-punkts.html) |